

SwissDRG: le patient restera au centre de nos préoccupations



La version 1.0 de la nouvelle structure tarifaire SwissDRG vient d'être soumise pour approbation au Conseil Fédéral. Grâce à l'engagement soutenu du corps médical depuis des années, elle est suffisamment élaborée pour pouvoir être introduite le 1.1.2012. Bien que très améliorée par rapport aux systèmes DRG actuellement utilisés chez nous, elle n'atteint pas encore la finesse des G-DRG allemands. Ceci s'explique par la difficulté d'obtenir des données suffisamment précises auprès de nos hôpitaux de référence ainsi que par le petit nombre de cas des pathologies peu fréquentes dans notre pays. D'autre part, les nombreux codes de procédure introduits cette année dans le catalogue CHOP n'ont pas encore pu être répercutés dans cette version d'introduction.

Cela étant, il ne sera pas possible d'établir une comparaison précise entre les hôpitaux sur la base de leur facturation DRG l'année prochaine, le système n'étant pas assez mature pour cela. Une réglementation transitoire doit ainsi être décidée, idéalement pour une période de trois ans, comme nos voisins allemands l'ont fait avec leur «phase de convergence».

Si SwissDRG SA a rempli sa mission ponctuellement, plusieurs autres problèmes en liaison avec le nouveau finance-

domaines de la perspective des patients et de la qualité des soins, de la situation des groupes professionnels concernés ainsi que du système de santé dans son ensemble. Dans l'intervalle, près d'une trentaine de projets ont pu être recensés. La FMH n'est pas en reste, qui a chargé l'Institut gfs de mesurer «l'évolution des conditions-cadres pour les médecins hospitaliers, ainsi que de la relation médecin-patient». Conjointement avec H+, elle a également lancé une analyse intitulée: «Transferts de prestations et de coûts entre le secteur de soins aigus stationnaires et le secteur ambulatoire

La prise en charge de la formation postgraduée des médecins, non incluse dans les DRG, devrait pouvoir bénéficier d'une solution nationale.

(hôpital et cabinets privés).» Pour ces deux études, la récolte de données va démarrer cette année encore.

Dans le système SwissDRG, le patient restera au centre de nos préoccupations: il sera toujours traité en fonction de sa pathologie, selon les règles et les standards en vigueur, adaptés à son cas particulier. Ce n'est qu'après sa sortie de l'hôpital que l'ensemble des diagnostics et des traitements seront codés, permettant alors l'attribution de son cas à un groupe DRG. Ceci est une différence fondamentale avec le système

Dans sa dernière version, le système actuel ne permet pas encore une comparaison précise entre les hôpitaux. Pour cela, une réglementation transitoire doit être décidée.

ment hospitalier demeurent en suspens. En particulier, la nouvelle clé de répartition des frais entre cantons et assureurs est susceptible de générer des variations de primes dans un sens ou dans l'autre. D'autre part, la prise en charge de la formation postgraduée des médecins, non incluse dans les DRG, devrait pouvoir bénéficier maintenant d'une solution nationale, afin de garantir le maintien de postes de formation suffisants et de qualité.

Pour reconnaître suffisamment tôt les incitations néfastes et afin de pouvoir prendre les mesures correctrices à temps, la FMH s'engage depuis longtemps pour une recherche concomitante précoce et crédible. Celle-ci doit examiner de manière approfondie des indicateurs dans les

allemand, où la facturation est doublement prospective: d'une part par la négociation de «contingents DRG» annuels, avec pour conséquence le refus de prise en charge de certains cas en fin d'année et d'autre part par la nécessité de fixer le groupe DRG dans les 5 jours suivant l'entrée à l'hôpital, ce qui renforce «l'effet tourniquet». Sous SwissDRG, le patient restera donc bien plus qu'un forfait et continuera à bénéficier de notre entière liberté thérapeutique, indispensable au bon traitement de son cas.

*Dr Pierre-François Cuénoud
Membre du Comité Central de FMH
Responsable du Domaine SwissDRG*